

Sujet : [INTERNET] Parc photovoltaïque de La Machine

De : francoishay@

Date : 26/12/2021 20:01

Pour : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

A l'attention Mr le commissaire enquêteur.

La préservation de notre environnement et l'indépendance énergétique sont des problématiques essentielles aujourd'hui cependant elles ne peuvent pas justifier tout.

Le photovoltaïque dont la durée de vie est limitée a un rendement très faible. Ces caractéristiques a elles seules sont de nature à se poser des questions sur le projet de La Machine. Peut-on, doit-on raser une parcelle de bois pour réaliser une telle implantation?

la réponse est non: le service rendu par la forêt, l'habitat d'animaux constituant la biodiversité et le réseau hydrologique sont remis en cause.

D'autre part les plans présentés sur le permis de construire et sur la déclaration ICPE ne sont pas identiques: pourquoi?

Ces remarques simples sont basées sur la logique qui voudrait qu'on utilise des surfaces déjà défrichées ou impropres à l'activité humaine.

Vous souhaitant bonne réception, salutations

Hay François

58110 Tintury